



COMMUNE DE VILLE (Oise)

Siège : Mairie 5, rue de la mairie 60400 VILLE

Tél : 03 44 09 24 04 – Adresse mail : mairie.ville@wanadoo.fr

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 24 MAI 2024 A 19H30

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 mai à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Ville sous la présidence de Monsieur Philippe BARBILLON, maire.

Présents : Mmes et Ms Philippe BARBILLON - David Cresson - Christophe Carton - Marie-José Pont - Guy Illoul - Morgan Isaac - Yoann Dejonghe - Stéphane François - Sylvie Merklen - Mary Martin-Parente - Elisabeth Chevallier, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Antoine Caumartin - Brigitte Caron - Jasmine Defacque.

Secrétaire de séance : Mary Martin-Parente.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à toute l'assemblée.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents et constate le quorum.

En application de l'article L.2121-15 du CGCT, Mary Martin-Parente est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- ✓ Dénomination des voies et lieux-dits et numérotage des habitations – Alimentation de la **Base d'Adresse Locale / Base d'Adresse Nationale**
- ✓ Tours assesseurs – Elections Européennes
- ✓ Questions diverses
 - Inauguration du chalet d'Apithérapie « Yvanabeille » du Jardin de Beyla

Dénomination des voies et lieux-dits et numérotage des habitations – Alimentation de la Base d'Adresse Locale / Base d'Adresse Nationale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, qui impose à toutes les communes, de procéder à la dénomination des voies et lieux-dits, y compris les voies privées ouvertes à la circulation, et notamment ses dispositions sur la **Base Adresse Locale** qui viendra alimenter la **Base Adresse Nationale**,

Considérant que les communes sont compétentes en matière d'adressage sur leur territoire,

Monsieur le Maire informe, le conseil municipal, qu'après avoir vérifié chaque adresse présente dans la Base Adresse Locale et après avoir numéroté chaque parcelle constructible non pourvue de numérotation, via l'outil « adresse.date.gouv.fr » avec l'éditeur national en ligne « Mes Adresses » mis à disposition des communes par l'ANCT afin de renseigner facilement leur **Base Adresse Locale**,

Qu'il convient, après présentation de l'ensemble de la BAL de la commune de VILLE (voies, numérotation, lieux-dits), de la valider.

La **Base Adresse Locale (BAL)** est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur la commune, établie sous la responsabilité de la collectivité, et publiée sous la responsabilité du maire, ce qui lui confère un caractère officiel.

Une BAL publiée et à jour garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, la poste, opérateurs téléphoniques, fibre...).

Par délibération du 24 mai 2024, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

Monsieur le Maire rappelle enfin, au Conseil Municipal, que la BAL n'est pas figée, il conviendra de la mettre régulièrement à jour.

Tours assesseurs – Elections Européennes

Le Conseil municipal se réunit afin de renseigner le nom des conseillers qui tiendront le bureau de vote lors des Elections Européennes du dimanche 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h.

Questions diverses

Inauguration du chalet d'Apithérapie « Yvanabeille » du Jardin de Bevla


Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'inauguration du chalet d'Apithérapie du Jardin de Bevla aura lieu le dimanche 2 juin 2024 de 16h à 18h.

N'ayant plus d'informations, ni de questions, Monsieur le Maire lève la séance à **22 heures 25**.


Liste des délibérations et sujets abordés au cours de la séance

OBJET	N°
Dénomination des voies et lieux-dits et numérotage des habitations – Alimentation de la Base d'Adresse Locale / Base d'Adresse Nationale	202417
Tours assesseurs – Elections Européennes	-----
Inauguration du chalet d'Apithérapie « Yvanabeille » du Jardin de Bevla	-----

Signature du secrétaire de séance

Mary Martin-Parente	
---------------------	---

Signature du maire

Philippe Barbillon	
--------------------	---

Le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024 est approuvé à l'unanimité lors de la séance du 21 juin 2024. Pas de modifications à apporter.